



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 44 du 13 juin 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 3

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 10 juin 2025

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 10 juin 2025

NOR A R M D 2 5 5 2 0 6 3 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 1er juillet 2025 :

➤ [Arrêté du 23 août 2024 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.](#)

Référence de publication :

BOC n°44 du 13/6/2025

Le directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,

Vu le décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire ,

Arrête :

Art. 1^{er}. Pour les militaires servant au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication, la liste prévue à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2021 organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire susvisé est fixée en annexe.

L'annexe I désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1^{er} juillet 2025.

L'annexe II liste les postes vacants ou occupés par un agent non-éligible au 1^{er} juillet 2025 susceptibles d'ouvrir droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire dans l'éventualité où un poste désigné à l'annexe I vient à devenir vacant ou à être occupé par un agent non-éligible avant la fin de la période d'activité de référence.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

Art. 3. L'arrêté du 23 août 2024 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Le général de division,

Directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication par intérim,

Thierry NAVILLE.

ANNEXES

ANNEXE I. POSTES OUVRANT DROIT A LA PCRM AU 1ER JUILLET 2025

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|-------------------------------|----------------|----------------------------------------|
| 0AHF000091 | Conseiller SIC | 0AHF |
| 0AHF000206 | Conseiller SIC | 0AHF |

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|-------------------------------|-----------------------|----------------------------------------|
| 0AHF000055 | Conseiller fréquences | 0AHF |
| 0AHF000019 | Conseiller SIC | 0AHF |
| 0AHF000076 | Dirigeant SIC | 0AHF |

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|-------------------------------|-------------|----------------------------------------|
| | | |

| | | |
|------------|-------------------------------|------|
| 0AHF000042 | Expert haut niveau SIC marine | 0AHF |
| 0AHF000023 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000022 | Expert haut niveau SIC marine | 0AHF |
| 0AHF000027 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau

| Identifiant du poste CREDO | Libellé ETR | Code CREDO de la formation d'emploi |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 0AHF000056 | Expert haut niveau fréquences | 0AHF |
| 0AHF000107 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000119 | Expert haut niveau sécurité des SIC | 0AHF |
| 0AHF000021 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000100 | Expert haut niveau SIC | 0AHF |
| 0AHF000083 | Expert haut niveau fréquences | 0AHF |
| 0AHF000008 | Assistant d'administration confirmé | 0AHF |
| 0AHF000057 | Chargé d'études | 0AHF |

Néant

ANNEXE II.
POSTES SUSCEPTIBLES D'OUVRIRE DROIT A LA PCRM
DURANT LA PERIODE D'ACTIVITE DE REFERENCE

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

Néant

POSTES DE COMMANDEMENT

Néant